

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE COUBRON

**Date de convocation**

6 avril 2021

**Date d'affichage**

6 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice

9

Présents

7

Pouvoirs

2

Votants

9

**Objet :**

**BUDGET PRIMITIF 2021  
CCAS**

**Vote :**

Pour : 9 (à l'unanimité)

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 18 heures 30,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne GUERIN, Vice-Présidente du CCAS.

La séance est ouverte à 18H30.

**Étaient présents :**

Mme Evelyne GUERIN, Vice-Présidente du CCAS,  
Mmes Martine BOUVET, Céline KONIGSBAUER Conseillères municipales,  
Mmes, Claudine POLIPOWSKI, Denise AZOUGARH, Josiane GARCIA et Régine AMICE, représentantes des associations, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé représenté :**

M. Ludovic TORO, Président du CCAS, donne pouvoir à Mme Evelyne GUERIN ;  
Mme Pascale COLTIER, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Denise AZOUGARH ;

**Secrétaire de séance :** madame Cloé ANTIGA

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Le budget du CCAS est régit par la **nomenclature comptable M14**.

La date limite de droit commun pour le vote du budget est désormais le 15 avril sauf l'année de renouvellement des organes délibérants où cette date limite est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2021, la date limite d'adoption du budget primitif est donc fixée au 15 avril 2021 pour le bloc communal et ses établissements publics.

Le budget n'étant pas voté au 1er janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale peut mettre en recouvrement les recettes et s'agissant des dépenses de fonctionnement, il peut les engager et les liquider dans la limite des crédits

inscrits au budget précédent. Quant aux dépenses d'investissement elles peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits de l'année précédente sur autorisation de l'assemblée délibérante (article L.1612-1 CGCT). Dans le cas présent l'autorisation n'a pas été prise par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2021 du CCAS se présentant comme suit :

**Section de Fonctionnement : 6 515,00 €**

(Y compris le solde d'exécution 2020)

**Section d'Investissement : 16 513,83 €**

(Y compris les RAR 2020 et le solde d'exécution 2020)

**Le BP 2021 est présenté après le vote du Compte Administratif 2020 afin de permettre la reprise de résultats de l'exercice 2020 et de présenter un budget unique pour l'année 2021. Il n'y aura donc pas de Budget Supplémentaire en 2021.**

Le Budget Primitif 2021 est commenté par Madame Evelyne GUERIN.

Le Budget Primitif 2021 est voté par un vote global après avoir constaté l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents et que le budget ait été présenté par chapitre (V. Présentation Générale du Budget Tableau A2/A3).

## **DELIBERATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du CGCT qui fixent le cadre réglementaire pour l'élaboration des budgets locaux ;

**CONSIDERANT** la délibération procédant à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 dans le Budget Primitif 2021 du CCAS ;

**OUI** l'exposé de Madame Evelyne GUERIN, rapporteur dans cette affaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration,**

**DECIDE** de l'approbation du budget primitif 2021 du CCAS :

**Section de Fonctionnement : 6 515,00 €**

(Y compris le solde d'exécution 2020)

**Section d'Investissement : 16 513,83 €**

(Y compris les RAR 2020 et le solde d'exécution 2020)

Certifiée exécutoire par la Vice-Présidente du CCAS,  
compte tenu de l'envoi en Préfecture le : 15 avril 2021  
et de la publication, le : 15 avril 2021

La Vice-Présidente du CCAS  
Evelyne GUERIN



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents.  
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 12 avril 2021

La Vice-Présidente du CCAS  
Evelyne GUERIN



